

Nombre de Membres :

**En exercice : 19**

**Présents : 18**

**Votants : 19**

Délibération N° 005-2022

**DEMANDE DE  
SUBVENTION DETR TBI**

L'an deux mil vingt deux le vingt-sept du mois de janvier, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

**Date de convocation du Conseil** : le 21 janvier 2022

**Présents :**

MM COLBORATI, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES, VILLETTE  
Mmes, BOUDRIE, CERTAIN, CLEDIERE, CROUZETTE, MARLINGE, NOEL, POUGET, VERDEYME, VILLATOUX

**Absents excusés :**

M. CHAMBRAS (procuration à Mme VILLATOUX)

**Secrétaire de Séance** : M. VILLETTE Gérald

M. le Maire explique qu'en concertation avec le directeur de l'école, il souhaite équiper une classe d'un tableau blanc interactif (TBI). Ainsi, toutes les classes de l'école seront équipées.

- Il indique également qu'il convient de renouveler une partie du matériel (remplacement du vidéoprojecteur du TBI installé en 2014).
- Il présente à l'assemblée le devis de l'entreprise TECHNIQUE MEDIA INFORMATIQUE, le programme technique de cette opération, le montant de l'investissement ainsi que le plan de financement prévu.

**Investissement prévisionnel :**

- **Montant Total H.T.** 4640 €
- **T.V.A.** 928€
- **TOTAL** 5568€

**Plan de financement :**

- **ETAT 50%** 2 247,50€ (base subventionnable 4495€)
- **AUTOFINANCEMENT** 2392,50 €
- **TOTAL H.T** 4640 €

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le programme technique de l'opération,  
Vu le plan de financement,

A l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Retient le devis de l'entreprise pour l'achat d'un nouveau tableau blanc interactif destiné à l'école primaire, et pour le renouvellement d'une partie du matériel

- Sollicite la Préfecture de la Corrèze au titre de leur programme « école numérique rurale » afin d'obtenir une subvention
- Arrête le plan de financement proposé,
- Indique que les dépenses et recettes afférentes seront prévues sur le budget d'investissement 2022 de la commune.

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.  
Le maire, Marc Géraudie.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211925508-20220127-D05-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2022

Affichage : 28/01/2021